

À L'USAGE EXCLUSIF DES CONSEILLERS

**Incidences fiscales 2024 pour le
DSF FPG – Actions Internationales croissance – Desjardins**

Foire aux questions

2 décembre 2024

1- Quels sont les titulaires qui auront des incidences fiscales sur leur déclaration fiscale pour l'année 2024?

Tous les titulaires de contrat qui détiennent des parts du fonds de placement garanti (FPG) **DSF FPG – Actions internationales croissance – Desjardins** au 31 décembre 2024 dans un contrat **non enregistré**. Par ailleurs, il n'y a pas d'incidence fiscale pour les titulaires de contrats enregistrés (REER, FERR, CELI, CRI, FRV, etc.).

2- À quel moment seront communiqués les montants exacts des gains et des pertes en capital pour les titulaires d'un contrat non enregistré?

Les gains et les pertes seront communiqués individuellement sur les feuillets fiscaux envoyés au début de l'année 2025.

3- Avons-nous une estimation des répercussions fiscales pour ce FPG?

Voici une **estimation à haut niveau** pour l'année 2024 du pourcentage du gain en capital sur l'actif net pour ce FPG qui est impacté par ces distributions spécifiques de gain en capital. Cette estimation est basée sur des données disponibles en date du 15 novembre 2024 et **est liée uniquement aux transactions majeures réalisées par le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller de portefeuille.**

Fonds	Pourcentage estimé du gain en capital sur l'actif net	Contrats pour lesquels ce FPG est disponible	
		Helios2	Helios
DSF FPG – Actions internationales croissance – Desjardins	19 %	✓	✓

4- Pourquoi y a-t-il des répercussions fiscales pour le DSF FPG – Actions Internationales croissance – Desjardins en 2024?

Le gestionnaire de portefeuille *Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.* et le sous-conseiller de portefeuille *Baillie Gifford Overseas Limited* ont effectué d'importantes transactions dans le fonds sous-jacent et cela a généré des distributions de gain en capital plus importantes qu'à l'habitude pour le FPG qui est composé de parts de ce fonds sous-jacent. Les gains en capital occasionnés par ces transactions pourraient donc être alloués aux titulaires de contrat DSF FPG détenant des parts du *DSF FPG – Actions internationales croissance – Desjardins* et entraîner des gains en capital pour l'année 2024.

5- Pourquoi les titulaires de contrat peuvent subir des répercussions fiscales s'ils n'ont effectué aucune transaction en 2024?

Bien que les titulaires de contrat pourraient n'avoir effectué aucune transaction en cours d'année, les revenus, gains en capital et pertes en capital d'un FPG sont alloués chaque année aux détenteurs de ses parts comme l'exige la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'attribution s'effectue selon le type de revenu. L'allocation des revenus d'intérêts et de dividendes est fonction du nombre de parts détenues à la fin de chaque mois. L'allocation des gains et des

pertes en capital s'effectue d'abord aux titulaires de contrat qui ont racheté/retiré des parts puis à l'ensemble des titulaires de contrat en fonction du nombre de parts détenues à la fin de l'année.

Si des parts du FPG sont détenues dans un contrat non enregistré, une partie du gain ou de la perte en capital du FPG peut être allouée au titulaire du contrat et doit être inclus sur sa déclaration de revenus.

6- Pourquoi ne pouvons-nous pas fournir d'estimations précises des incidences fiscales pour chaque titulaire de contrat avant la clôture de l'année 2024?

Des transactions effectuées en cours d'année par le gestionnaire de portefeuille dans le fonds sous-jacent pourraient générer d'autres gains et des pertes en capital pour les titulaires de contrats pour l'année 2024 et feraient varier ces estimations. Le total des gains ou des pertes en capital sera connu seulement à la clôture de l'année.

En outre, il est difficile d'estimer les gains ou ces pertes en capital pour chacun des titulaires, car l'allocation dépend notamment des transactions effectuées en cours d'année par les détenteurs de parts du FPG.

Voici un **exemple simplifié** d'un FPG pour lequel l'estimation pour l'année 2024 du pourcentage du gain en capital sur l'actif net serait de 5 % (gains en capital estimés de 50 K \$ pour un actif net total de 1 M \$ au 31 décembre) avec 5 clients fictifs dont le pourcentage de gains en capital alloués varie par rapport au pourcentage de gains en capital estimé initial pour le FPG :

Client	Valeur au marché	Plus-value au moment du rachat du contrat (retrait total)	Étape 1 : Gains en capital occasionnés par le rachat/retrait de parts	Étape 2 : Gains en capital restants alloués pour l'année 2024	Gains en capital en % de l'actif
A*	100 000	1 000	1 000	0 (Aucune part attribuée au contrat au 31 décembre)	1,0 %
B*	150 000	9 000	9 000	0 (Aucune part attribuée au contrat au 31 décembre)	6,0 %
C	350 000	s.o.	0 (Aucun rachat/retrait)	14 000	4,0 %
D	400 000	s.o.	0 (Aucun rachat/retrait)	16 000	4,0 %
E	250 000	s.o.	0 (Aucun rachat/retrait)	10 000	4,0 %
Total	1 000 000	s.o.	10 000	40 000	5,0 %

*Client ayant racheté son contrat (retrait total) au cours de l'année 2024

Les gains et pertes en capital sont d'abord alloués aux clients qui ont racheté/retiré des parts et ils correspondent aux gains ou pertes qu'ils ont réalisés à la suite du rachat/retrait. Par la suite, l'allocation du solde des gains et pertes en capital est faite pour tous les clients qui détiennent des parts le 31 décembre en fonction du nombre de parts détenues dans le FPG.

Pour plus d'information sur la fiscalité des fonds de placement garanti, veuillez consulter la brochure suivante disponible sur Webi: [Fonds de placement garanti – Fiscalité](#)

7- Est-ce que les frais payés par les titulaires de contrat sont modifiés pour ce FPG?

Non, cela n'a aucune incidence sur les ratios de frais de gestion, les honoraires liés aux garanties ou les autres frais.

8- Est-ce que cela entraîne une répercussion sur la valeur au marché des parts de ce FPG détenue par les titulaires de contrat?

Non, cela n'a pas de répercussion sur la valeur unitaire des parts de ce FPG détenues ni sur le nombre de parts détenue.

9- Est-ce que l'objectif de placement du FPG a été modifié?

Non, il n'y a aucune modification à l'objectif de placement de ce FPG.

10- Quelle a été la performance du DSF FPG – Actions internationales croissance – Desjardins?

Fonds	Gestionnaire de portefeuille	Sous-conseiller de portefeuille	Rendement ¹ (%)				
			3 mois	AACJ	1 an	3 ans	5 ans
DSF FPG – Actions internationales croissance – Desjardins	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Baillie Gifford Overseas Limited	3,88	16,03	31,90	-7,88	7,88

¹ Le rendement est pour la série 6 au 31 octobre et est annualisé pour les périodes de plus d'un an.

Pour obtenir plus d'information sur le FPG, veuillez consulter les fiches descriptives sur notre site Web : [Prix unitaires et rendements - DSF - Desjardins Assurance vie](#)